

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisse communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Treize sacs de Graine,

De Seigle en argent, quatre sacs de froment, bois de
M. p. de la sacristie, deux Char de bois et cinq
Char de bois à la grande au local d'habitation,

On ne paye au Chateau de Saumaurin,
dit au Village d'Orbe,

Ning en argent,

La Commune ne paye rien,

Ning en argent,

Ning en argent,

Ning en argent,

Ning en argent,

Pour le C. Régent de Cheseaux

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

57
No. 29

Cheseaux est

Un Village

et est proprement une Commune.

Elle est aussi Baroisse

District d' Echallens

Canton du Léman

La Maison de l'École est au Centre du Village

Le Fimonet et le Chatelard rière Cheseaux

Ne sont éloignés que d'une petite demi heure

Il y a deux Enfants au Fimonet qui fréquentent l'École.

Il y en a quatre ou cinq au Chatelard qui des voisins fréquentent l'École, mais il n'en vient qu'un.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &
combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment
sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou
classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Crissier est éloigné de Chesaux de 60 Minutes
de Sullens 30 Minutes, de Bousens 25
d'Etagnères 25 Minutes, de Morrens 25
de Romnel 15 Minutes.
Distance de Romanel à Crissier 30 mi-
de Crissier à Sullens 30 minutes de Sullens
à Bousens 15 Minutes,
de Bousens à Etagnères 20 Mi-
d'Etagnères à Morrens 15 Minutes.

{ La Religion, l'écriture, l'arithmétique
et la Musique

{ On tient régulièrement deux écoles par jour
en été et en hiver, hors les samedis qu'on
en tient qu'une et point si le Regt. a à faire
au Marché de Lausanne.

{ Le Vieil et le Nouveau Testament, le Catéchisme
d'Orstival retouché pour les écoles de Charité
de Lausanne et les Catéchismes de l'écriture.

{ Moyennement.

{ Les écoles en hiver sont de 3 à 4 heures le matin
et de 2 à 3, le après midi, elles ne durent pas
autant en été parce qu'elles sont beaucoup moins
fréquentées.

{ Les enfans sont placés par le Regent suivant les progrès
qu'ils font.

{ Le Régent a été établi jusqu'ici par le Jadis
seigneur de ce lieu, ensuite de l'examen par
le Bâtonnier présence la Commune

{ Le Régent est de Cugy District d'Ecublens.
{ Jean, François Vaney.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il insti-
tuteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

{ Agé de 47 ans.

{ Chargé de 7 enfans et deux de dehors

{ Dès le 1^{er} May 1773.

{ Il a été deux ans Elève à l'École de Charité
de Lausanne.

{ Il travaille à la Campagne, et fait quelques Saies
de Sauges.

{ En hiver l'école est fréquentée de 55 à 60 Ecoliers
tant garçons que filles.
En été très souvent point, je ne sais à quoi attribuer
ce fatal changement depuis quelques tems, sinon au
peu de goût et à l'insouciance des pères et mères pour
l'instruction de leurs enfans.

{ Le Régent jouit d'une Rente et d'un Champ par
pie, qu'il auroit souhaité de vendre et être estimé
100 £ la Rente, un Jardin et Chênevier.

{ Ces fonds appartiennent à la Commune

{ Les enfans payent à chacun demi quarteron de
blé et deux bats, les habitans payent le double

{ Le bâtiment de l'école est vieux

{ Il y a deux Chambres une à plâtrer pied ou le
Régent demeure et une au dessus où il fait l'école

{ La Commune est chargée de la maintenance
du bâtiment.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pension.
 Argent 60 l. Bled 4 sacs Vin 0
 Bois 2 Chardis rendus devant la porte.

Dixmes &c 0.
 Sommes assignées par les Anciens Delouis en augmentation de la Pension 21 l. 1/2
 Fondations 0
 De la commune 28 = 16
 Biens d'Eglise 0
 Les pères payent 2 bats par fant et demi quartier de Bled 10 l.
 Fonds ce qui est dit article 13.
 Lettre a 0
 Capitaux 0
 Total - - - - - 60 "

Si il étoit possible de convertir ces fonds en une Pension fixe ce servirait le profit de l'école et de l'Agent, ou que celui-ci est souvent obligé de manquer soit pour semer, pour moissonner, pour vitiver et pour battre son grain.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Oulens.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse d'Oulens, Agence de même.

d. District

D'Echallens.

e. Canton

Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

2/ Le Village quoi que grand, est très resserré.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

3/ Oulens seulement.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? =

54
BO